

## SERVICE DES FINANCES

### Modalités de paiement :

Les frais de scolarité peuvent être payés selon les modalités suivantes :

- En personne
- Par la poste
- Par carte de crédit en ligne
- À votre institution financière

### ➤ En personne :

#### **Au campus de Gatineau**

Endroit :

Pavillon Alexandre-Taché – Comptoir des finances, bureau C-0340  
283, boul. Alexandre-Taché, Gatineau

Quand :

Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h  
13 h à 16 h 30

#### **Au Campus de Saint-Jérôme**

Endroit :

Guichet étudiant / Info-campus, bureau J-0300  
5, rue Saint-Joseph, Saint-Jérôme

Quand :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
8 h 30 à 12 h  
13 h à 16 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h  
13 h à 16 h 30

Endroit (bureau temporaire) :

Pavillon Lucien-Brault, local B-0110  
101, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau

Quand :

**Exceptionnellement le 1<sup>er</sup> jour du trimestre d'automne et d'hiver** aux heures suivantes :

8 h 30 à 12 h  
13 h à 18 h 30

**N.B :** Pour connaître les heures d'ouverture pendant la période estivale, consultez Symbiose ou le site Internet de l'Université au [www.uqo.ca](http://www.uqo.ca) .

Au moment du paiement, l'étudiant doit avoir en sa possession sa carte étudiante et payer de l'une des façons suivantes :

- Chèque ou mandat (inscrire le code permanent **au recto**);
- Carte de crédit (Visa, Master Card, American Express);
- Carte de débit (Interac);
- Argent comptant - **Au campus de Gatineau** - pavillon Alexandre-Taché **seulement**.

**N.B :** Veuillez noter qu'aucun paiement comptant n'est possible au campus de Saint-Jérôme et au Pavillon Lucien-Brault.

➤ **Par la poste :**

En envoyant un chèque ou un mandat libellé à l'Université du Québec en Outaouais et en l'expédiant à l'adresse suivante :

**Université du Québec en Outaouais**  
Service des finances, comptes étudiants  
Case postale 1250, Succursale Hull  
Gatineau (Québec) J8X 3X7

**N.B. :** Veuillez inscrire votre code permanent au recto de votre chèque ou du mandat.

Veuillez prévoir les délais de poste et vous assurer que votre paiement est parvenu au Service des finances au plus tard la journée prévue du paiement au calendrier.

➤ Par carte de crédit en ligne :

Vous pouvez payer par carte de crédit en ligne en passant par votre compte **Symbiose**. Sous la rubrique « Mes outils », choisir l'option « Payer mes frais de scolarité », cliquer sur « Modalités de paiement » et choisir l'option « paiement par carte de crédit ». Par la suite, vous n'avez qu'à remplir les cases (voir exemple ci-joint) et suivre les instructions.

Ce type de paiement permet de faire **un paiement différé** c'est-à-dire de faire le paiement, au début mai, par exemple, en indiquant à la case « **En date dû** » une date ultérieure (ex. : 5 septembre). Le paiement passera alors dans votre compte Visa le 5 septembre seulement.

Nom: XXX  
Code permanent : XXXXXXXXXXXXX

Module de paiement

Solde dû : 0 \$

Nouveau paiement

Montant à payer :  \$  
En date du  Mai  2011  
Type de carte  Visa  Master Card  
Numéro de carte   
Date d'expiration  Mai  2011

**N.B. :** Le message « en attente de traitement » est normal, il indique que la transaction est en cours de traitement. Le délai d'attente pour obtenir la confirmation de votre paiement est de 1 à 2 jours (jours ouvrables) suivant votre date de transaction. Assurez-vous que votre paiement n'a pas été correctement effectué avant de soumettre un 2<sup>e</sup> paiement.

➤ **À votre institution financière :**

1 - Au comptoir : (de toutes institutions financières)

Avoir en votre possession votre coupon de paiement, provenant du bas de votre confirmation d'inscription ou de votre état de compte, spécifiant votre code permanent et le montant à payer.

**N.B. :** Au comptoir des services des Caisses populaires Desjardins du Québec et de l'Ontario, si vous n'avez pas votre coupon de paiement, vous pouvez entrer le code suivant : SIPC 368 **avant** votre code permanent, précédé d'un "H".

Dans toute autre institution financière et en tout temps, vous devez utiliser comme numéro de référence votre code permanent précédé d'un "H".

2 - En ligne :

Si vous avez un compte dans une des institutions financières suivantes, vous pouvez payer vos frais sur leur site :

- Banque de Montréal : [www.bmo.ca](http://www.bmo.ca)
- Banque Scotia : [www.scotiabank.com](http://www.scotiabank.com)
- Banque Royale : [www.banqueroyale.ca](http://www.banqueroyale.ca)
- Banque Nationale : [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca)
- Toronto Dominion/Canada Trust : [www.tdcanadatrust.com](http://www.tdcanadatrust.com)
- Caisse populaire Desjardins: [www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)
- Banque CIBC : [www.cibc.com](http://www.cibc.com)

**N.B. :** Que la transaction à votre institution financière soit faite au comptoir ou en ligne, veuillez noter qu'il peut s'écouler entre 2 à 3 jours (jours ouvrables) avant que le paiement ne parvienne au Service des finances de l'UQO. Vous devez donc tenir compte de ce délai afin d'éviter des frais de retard.